



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques
Direction régionale des Finances Publiques du
Centre Val de Loire et du département du Loiret
Pôle d'évaluation domaniale**

Cité administrative Coligny – BAT P3
131 rue du Faubourg Banner
CS 54211

45042 ORLEANS Cedex 1

Téléphone : 02 18 69 53 12

Mél. : drfip45.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Aurore PLATAT

téléphone : 02 18 69 53 61

courriel : aurore.platat@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 24165746

Réf. OSE : 2025-45004-35466

Le 15/05/2025

La Directrice régionale des Finances
publiques du Centre Val de Loire et du Loiret

à

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Objet : Rétrocession d'accotement.

Par saisine en date du 12/05/2025, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale, quant à la cession, par la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING, à la commune d'AMILLY, de la parcelle cadastrée section AZ n° 1159, d'une superficie de 114 m², et située Rue de la Libération à Amilly, moyennant le montant d'un euro symbolique.

Cette parcelle, en nature réelle d'accotement, pour partie enherbée, est destinée à être détachée du bail emphytéotique avec VALLOIRE HABITAT, pour ensuite être cédée à la commune d'Amilly, dans le cadre de travaux d'aménagement de la Rue de la Libération.

En conséquence, je vous confirme que dans la mesure où l'opération envisagée s'analyse comme un transfert des charges d'entretien de ladite parcelle, la valeur vénale peut être retenue pour un euro symbolique.

Le présent avis est valable 18 mois.

Pour la Directrice régionale des Finances publiques,
et par délégation,

Thierry CADOT

Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.